

Centre de collaboration nationale
sur les **politiques publiques**
et la **santé**

www.ccnpps.ca

Répertoire des stratégies provinciales et territoriales en santé mentale au Canada

Octobre 2018



Centre de collaboration nationale
sur les politiques publiques et la santé

National Collaborating Centre
for Healthy Public Policy

*Institut national
de santé publique*

Québec 

Centre de collaboration nationale
sur les **politiques publiques**
et la **santé**

www.ccnpps.ca

Répertoire des stratégies provinciales et territoriales en santé mentale au Canada

Octobre 2018

AUTEURE

Stephani Arulthas
Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

RÉVISION

Pascale Mantoura
Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

MISE EN PAGES

Royse Henderson
Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé
Hélène Fillion
Institut national de santé publique du Québec

REMERCIEMENTS

Le CCNPPS tient à remercier le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone pour son aide précieuse lors du processus de validation.

COMMENT CITER CE DOCUMENT

Arulthas, S. (2018). *Répertoire des stratégies provinciales et territoriales en santé mentale*. Montréal, Canada : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'expertise des acteurs de la santé publique en matière de politiques publiques favorables à la santé, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six centres financés par l'Agence de la santé publique du Canada. Répartis à travers le Canada, chacun des centres de collaboration se spécialise dans un domaine précis, mais partage un mandat commun de synthèse, d'utilisation et de partage des connaissances. Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un chef de file en santé publique au Canada.

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada par le biais du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence de la santé publique du Canada.

N° de publication : 2657 version française

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : www.inspq.qc.ca et du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au : www.ccnpps.ca.

An English version of this paper is also available on the National Collaborating Centre for Healthy Public Policy website at: www.ncchpp.ca and on the Institut national de santé publique du Québec website at: www.inspq.qc.ca/english.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-86381-6 (PDF)
ISBN : 978-2-550-86382-3 (PDF anglais)

© Gouvernement du Québec (2020)

À propos du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'expertise des acteurs de la santé publique en matière de politiques publiques favorables à la santé, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six centres financés par l'Agence de la santé publique du Canada. Répartis à travers le Canada, chacun des centres de collaboration se spécialise dans un domaine précis, mais partage un mandat commun de synthèse, d'utilisation et de partage des connaissances. Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un chef de file en santé publique au Canada.

Table des matières

Introduction	1
1 Alberta	3
1.1 Valoriser la santé mentale : les prochaines étapes (<i>Valuing Mental Health: Next steps</i>).....	3
2 Colombie-Britannique	7
2.1 Un esprit sain dans un corps sain : un plan décennal pour agir sur la santé mentale et l'utilisation de substances psychoactives en Colombie-Britannique (<i>Healthy Minds, Healthy People: A Ten-Year Plan to Address Mental Health and Substance Use in British Columbia</i>).....	7
2.2 Stratégie de la Colombie-Britannique en matière de santé mentale et de toxicomanie 2017-2020 (<i>B.C.'s Mental Health and Substance Use Strategy 2017-2020</i>)	9
2.3 Stratégie en matière de santé mentale et de toxicomanie (<i>Mental Health and Addictions Strategy</i>).....	11
3 Manitoba	13
3.1 Améliorer l'accès et la coordination des services en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances : une stratégie provinciale pour tous les Manitobains (<i>Improving Access and Coordination of Mental Health and Addiction Services: A Provincial Strategy for all Manitobans</i>)	13
4 Nouveau-Brunswick	15
4.1 Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018.....	15
5 Terre-Neuve-et-Labrador	17
5.1 La voie à suivre — Vers le rétablissement : le plan d'action en matière de santé mentale et des dépendances pour Terre-Neuve-et-Labrador (<i>The Way Forward - Towards Recovery: The Mental Health and Addictions Action Plan for Newfoundland and Labrador</i>).....	17
6 Nouvelle-Écosse	21
6.1 Ensemble pour réussir : plan d'amélioration des soins pour les Néo-Écossais aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance.....	21
7 Nunavut	23
8 Territoires du Nord-Ouest	25
8.1 L'âme et l'esprit : promouvoir la santé mentale et le rétablissement en ce qui a trait aux dépendances dans les Territoires du Nord-Ouest — cadre stratégique 2016-2021 (<i>Mind and Spirit: Promoting Mental Health and Addictions Recovery in the Northwest Territories - Strategic Framework 2016-2021</i>)	25
8.2 Plan d'action pour le mieux-être mental des enfants et des jeunes 2017-2021 (<i>Child and Youth Mental Wellness Action Plan 2017-2021</i>)	27
9 Ontario	31
9.1 Esprit ouvert, esprit sain : stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances	31

10	Île-du-Prince-Édouard	35
10.1	Avancer ensemble : stratégie relative à la santé mentale et à la toxicomanie 2016-2026 de l'Île-du-Prince-Édouard	35
11	Québec	39
11.1	Faire ensemble et autrement : plan d'action en santé mentale 2015-2020	39
12	Saskatchewan	43
12.1	Travailler ensemble pour le changement : un plan d'action décennal en matière de santé mentale et de dépendance pour la Saskatchewan (<i>Working Together for Change: A 10 Year Mental Health and Addictions Action Plan for Saskatchewan</i>)	43
13	Yukon	45
13.1	Avancer ensemble : stratégie yukonnaise du mieux-être mental 2016-2026	45

Introduction

Le CCNPPS a produit un Répertoire en ligne des stratégies de santé mentale au Canada¹. Ce Répertoire vise à démontrer ce qui se développe en matière de santé mentale des populations au Canada. Il présente un aperçu des stratégies de santé mentale, de mieux-être et d'autres stratégies connexes par le biais de tableaux comparatifs et de résumés, en mettant l'accent sur la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux.

L'information présentée ici reprend le contenu du tableau en ligne qui recense les stratégies provinciales et territoriales de santé mentale les plus récentes. Afin de développer cette section du répertoire, une recherche de la littérature grise a été réalisée, puis a été complétée en communiquant avec des informateurs clés dans certaines provinces et certains territoires. En résumé, nous avons cherché des stratégies en matière de santé mentale dans chaque province et territoire. Cependant, nous n'avons pas cherché des stratégies provinciales et territoriales de mieux-être, même si celles-ci peuvent inclure des dimensions liées à la santé mentale. Le contenu ne constitue donc pas nécessairement une revue exhaustive de toutes les stratégies.

Pour décrire chaque stratégie, un résumé est présenté, ainsi que les objectifs, les valeurs et principes directeurs, les dimensions de la promotion de la santé mentale, la prévention des troubles mentaux et l'intervention précoce, les éléments de son évaluation et la liste des versions précédentes de la stratégie et des rapports d'évaluation.

¹ Le Répertoire des stratégies en santé mentale est disponible en ligne au : http://www.ccnpps.ca/551/Publications.ccnpps?id_article=1906

1 Alberta

1.1 Valoriser la santé mentale : les prochaines étapes (*Valuing Mental Health: Next steps*)

Organisations

Gouvernement de l'Alberta, Alberta Health

Année

2017

Sous-populations

Enfants, jeunes et familles; personnes ayant des besoins multiples et complexes; personnes ayant besoin de services de traitement des dépendances; peuples et communautés autochtones

Résumé

En 2016, le Comité d'examen de la santé mentale de l'Alberta a publié un document intitulé *Valoriser la santé mentale : rapport du Comité d'examen de la santé mentale de l'Alberta*, issu de l'examen approfondi du système de santé mentale albertain. À la suite de consultations auprès des principales parties prenantes, les 32 recommandations du Comité ont été résumées en 18 mesures qui se retrouvent dans le plan triennal intitulé *Valoriser la santé mentale : les prochaines étapes*. Sa mise en œuvre débutera au printemps 2017 et devrait se terminer à l'hiver 2020.

Le rapport complet du Comité d'examen de la santé mentale de l'Alberta peut être consulté ici : <https://open.alberta.ca/dataset/d8413604-15d1-4f15-a979-54a97db754d4/resource/1a5e7a16-3437-428e-b51f-4ba9201767a4/download/alberta-mental-health-review-2015.pdf>.

Objectifs

Ce plan triennal propose quatre domaines d'intervention (Alberta Health, 2017, p. 4-5, traduction libre) :

1. « Agir en partenariat : créer un système intégré »;
2. « Agir en matière d'accès : améliorer le rôle des soins de santé primaires »;
3. « Agir tôt : axer les efforts sur la prévention et les interventions précoces »;
4. « Agir en matière d'améliorations au système, de lois et de normes ».

Valeurs et principes directeurs

La vision qui sous-tend ce plan inclut des services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie mieux coordonnés et intégrés, mettant l'accent sur une approche centrée sur la personne, la promotion de la santé mentale, l'intervention précoce, le traitement des problèmes de santé mentale en tant que maladie chronique et le renforcement du rôle des soins de santé primaires.

Promotion/prévention/intervention précoce

Le gouvernement de l'Alberta travaillera à améliorer l'intégration de ses programmes et services de santé mentale, et ce, de la prévention et de l'intervention précoce jusqu'au diagnostic, au traitement et au rétablissement. En parallèle, un modèle de carrefours communautaires d'activités et de services sera mis en œuvre. À travers ce modèle, des services ayant trait au logement, à la santé physique et mentale, aux soins de santé primaires, au traitement de la toxicomanie et à la justice, ainsi que des services sociaux, des services en milieu scolaire, etc., seront mis au point et offerts conjointement par plusieurs secteurs en un seul endroit.

Les activités plus étroitement liées au troisième domaine d'intervention — la prévention et l'intervention précoce — s'adresseront principalement aux enfants, aux jeunes et aux familles (Alberta Health, 2017, p. 15-16, traduction libre) :

- « Soutenir des environnements d'apprentissage qui favorisent la bonne santé mentale et le mieux-être dans les écoles et les établissements postsecondaires »;
- « Intégrer des approches axées sur la réduction des méfaits à la planification et à l'offre de services aux Albertains de 15 ans et plus, en commençant par la réalisation d'une évaluation des besoins en matière de services de consommation sécuritaire supervisée »;
- « Concevoir des solutions virtuelles et technologiques pour aider les gens à accéder à des outils, à des informations et à des traitements visant la toxicomanie et les problèmes de santé mentale »;
- « Élaborer un plan de prévention du suicide chez les jeunes ».

Le plan propose aussi de faire le dépistage d'expériences négatives vécues durant l'enfance dans les milieux de soins de santé primaires afin d'identifier et de soutenir les personnes qui sont à risque de connaître des problèmes de toxicomanie et de santé mentale parce qu'elles ont subi des mauvais traitements, de la négligence ou d'autres expériences négatives dans leur enfance.

Évaluation/mesures/indicateurs

Valoriser la santé mentale : les prochaines étapes fait référence à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités. Aucun plan d'évaluation précis n'est présenté.

Sources

Alberta Health. (2017). *Valuing Mental Health: Next Steps*. Consulté en ligne à : <https://open.alberta.ca/dataset/25812976-049c-43c9-9494-77526c6f6ddd/resource/684600a3-a0ea-440c-a053-38a4cef83de9/download/alberta-mental-health-review-next-steps-2017.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

Government of Alberta. (s. d.). *Creating Connections: Alberta's Addiction and Mental Health Strategy Implementation Interim Report 2011–2014*. Consulté en ligne à : <https://open.alberta.ca/dataset/3ed8fe79-866a-498d-ab79-fbc7ded95b6a/resource/e3ac4a54-5868-400e-8723-c8883105a822/download/2015-creating-connections-interim-report-2011-2015.pdf>

Alberta Health Services. (2011). *Creating Connections: Alberta's Addiction and Mental Health Strategy*. Alberta : Government of Alberta. Consulté en ligne à : <https://open.alberta.ca/dataset/9ab4e813-6731-4f6c-b517-57637ad440c3/resource/bebad5b6-5e87-4627-bef4-9589790a0aad/download/54546662011creatingconnectionsAlbertasaddictionmentalhealthstrategy.pdf>

Alberta Health Services. (2011). *Creating connections: Alberta's addiction and mental health action plan 2011-2016*. Alberta : Government of Alberta. Consulté en ligne à : <http://www.albertaaddictionproviders.org/ccactionplan2011.pdf>

Government of Alberta. (2008). *Children's Mental Health Plan for Alberta: Three year action plan (2008-2011)*. Alberta : Alberta Health. Consulté en ligne à : <https://open.alberta.ca/dataset/0fd6499b-2e9c-45fd-b707-3ea83121647e/resource/00ae5c9b-7ee5-4438-88d6-dff715a26fb6/download/2008-mental-health-plan-children-08.pdf>

Alberta Health and Wellness. (2006). *Positive futures - Optimizing mental health for Alberta's children & youth*. Alberta : Government of Alberta. Consulté en ligne à : http://www.assembly.ab.ca/lao/library/egovdocs/2006/alhw/156586_01.pdf

2 Colombie-Britannique

2.1 Un esprit sain dans un corps sain : un plan décennal pour agir sur la santé mentale et l'utilisation de substances psychoactives en Colombie-Britannique (*Healthy Minds, Healthy People: A Ten-Year Plan to Address Mental Health and Substance Use in British Columbia*)

Organisation

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Année

2010

Sous-populations

Approche populationnelle; personnes qui consomment des substances

Résumé

« Ce plan est établi sur une perspective de dix ans et prône une action concertée et intégrée pour agir sur la santé mentale et l'utilisation de substances psychoactives en Colombie-Britannique » (Government of British Columbia, 2010, p. 2, traduction libre). « Pour assurer la durabilité de la gamme complète des services et des mesures de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie, la province et les partenaires communautaires doivent orienter le financement actuel et futur vers des approches visant tant l'ensemble de la population que des groupes ciblés et présentant un historique de succès. En concentrant les ressources sur des pratiques prouvées et exemplaires, tous ceux qui participent à la promotion du sain développement social et affectif des Britanno-Colombiens peuvent maximiser leur apport et favoriser l'atteinte à long terme de résultats favorables et de gains économiques pour les particuliers, les entreprises et le gouvernement » (Government of British Columbia, 2010, p. 2, traduction libre). « Le plan vise non seulement à aider les personnes vivant de sérieuses difficultés, mais également à répondre aux besoins de tous les Britanno-Colombiens et, si possible, à prévenir les problèmes avant même qu'ils ne se présentent. Ce plan met l'accent sur les enfants et les familles. Puisque la plupart des problèmes de santé mentale proviennent de l'enfance, il est nécessaire d'intervenir assez tôt pour réduire le risque de maladies futures » (Government of British Columbia, 2010, p. 2, traduction libre).

Objectifs

« Au cours des 10 années à venir, le plan vise :

1. l'amélioration de la santé mentale et du bien-être mental de la population [...]
2. l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services à l'intention des personnes atteintes de problèmes de santé mentale et de problèmes de toxicomanie [...]
3. la réduction des coûts que doivent supporter sur le plan économique les secteurs public et privé en raison de problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

La mise en œuvre de pratiques prouvées au moyen d'une approche fondée sur la collaboration des secteurs public et privé assurera l'atteinte des meilleurs résultats possibles grâce aux ressources actuelles. En travaillant ensemble, des communautés entières auront leur rôle à jouer pour assurer à tous les Britanno-Colombiens une bonne santé mentale » (Government of British Columbia, 2010, p. 6, traduction libre).

Valeurs et principes directeurs

S. O.

Promotion/prévention/intervention précoce

En matière de promotion de la santé mentale, l'accent est mis sur une approche axée sur la santé des populations. Des mesures visent différents segments de la population, dont les enfants, les aînés, les familles et les travailleurs. Ces mesures portent sur l'amélioration des programmes et des services qui font la promotion de la santé maternelle et familiale et du développement du jeune enfant; la promotion de la santé mentale en milieu scolaire; le développement de partenariats avec les gouvernements locaux pour promouvoir la santé mentale et le mieux-être des familles et renforcer les liens communautaires; la collaboration avec les employeurs et les syndicats pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de promotion de la santé mentale en milieu de travail; le renforcement de la santé mentale des aînés en faisant la promotion d'initiatives touchant l'activité physique et d'occasions de rester socialement actif et de participer à leur communauté.

D'autres mesures incluent des efforts de réduction de la stigmatisation et de la discrimination associées aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie grâce à des campagnes de lutte contre la stigmatisation, et des efforts d'augmentation de la littératie en santé mentale au sein de la population générale par la mise en œuvre de la *Stratégie provinciale intégrée de la Colombie-Britannique pour promouvoir la littératie en santé portant sur la santé mentale et la toxicomanie* (*B.C.'s Integrated Provincial Strategy to Promote Health Literacy in Mental Health and Addictions*).

Parmi les autres priorités, mentionnons les efforts de prévention visant les personnes vulnérables dans les segments de population suivants : les parents et les familles, les enfants et les jeunes, les adultes, les aînés, et les personnes atteintes d'une maladie physique chronique ou dont la santé est fragile (consulter les pages 20-25 pour plus d'information).

Évaluation/mesures/indicateurs

Healthy Minds, Healthy People. Monitoring Progress: 2012 Annual Report, disponible en anglais seulement à : <http://www.health.gov.bc.ca/library/publications/year/2012/HMHP-progressreport-2012.pdf>

Sources

Government of British Columbia. (2010). *Healthy Minds, Healthy People: A Ten-Year Plan to Address Mental Health and Substance Use in British Columbia*. Consulté en ligne à : http://www.mooodisorderscanada.ca/documents/Publications/BChealthy_minds_healthy_people.pdf

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

2.2 Stratégie de la Colombie-Britannique en matière de santé mentale et de toxicomanie 2017-2020 (*B.C.'s Mental Health and Substance Use Strategy 2017-2020*)

Organisation

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Année

2017

Sous-populations

Enfants, jeunes et familles; adultes; peuples autochtones

Résumé

Cette stratégie pangouvernementale en matière de santé mentale et de toxicomanie implique la collaboration de plusieurs ministères, y compris les ministères de la Santé, du Développement des enfants et des familles, de la Justice, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, du Développement social et de l'Innovation sociale, des Finances, ainsi que le ministère responsable du logement. Cette stratégie triennale s'appuie sur des principes définis dans des travaux précédents, y compris *Un esprit sain dans un corps sain (Healthy Minds, Healthy People)*, *La voie à suivre : plan décennal en matière de mieux-être mental et de toxicomanie chez les Premières Nations et les peuples autochtones de la Colombie-Britannique (A Path Forward: BC First Nations and Aboriginal People's Mental Wellness and Substance Use Ten Year Plan)* et la *Stratégie provinciale de la Colombie-Britannique en matière de logement (Housing Matters BC)*, pour mettre au point un système de santé mentale et de traitement de la toxicomanie plus complet, intégré et collaboratif. Cette stratégie est axée sur trois domaines : le mieux-être, l'accès et les partenariats. Elle « met l'accent sur le renforcement de la collaboration et de l'intégration entre les partenaires pour garantir les meilleurs résultats pour les enfants, les jeunes, les adultes, leur famille et les communautés. Elle souligne la nécessité d'un meilleur accès aux services, d'une meilleure coordination des services et d'une meilleure continuité des soins. Elle fait ressortir aussi le besoin de continuer à mettre au point et à offrir des services fondés sur des données probantes et les meilleures pratiques » (Government of British Columbia, 2017, p. 6, traduction libre).

De plus, la stratégie considère « la santé mentale et le mieux-être des enfants autochtones, de leur famille et de leur communauté comme une responsabilité partagée qui fait partie intégrante du processus de réconciliation plus large » (Government of British Columbia, 2017, p. 8, traduction libre). Par conséquent, il importera de veiller à ce que les services soient adaptés à la culture, qu'ils tiennent compte des traumatismes vécus et qu'ils soient ancrés dans la culture et la communauté. L'harmonisation de la mise en œuvre de cette stratégie avec la vision et les principes définis dans *La voie à suivre*, en partenariat avec les parties prenantes autochtones, est présentée comme une mesure importante du gouvernement provincial.

Objectifs

Trois domaines d'intervention sont définis dans cette stratégie :

1. Promouvoir le mieux-être mental des enfants, des jeunes, des adultes et de leur famille, notamment en soutenant la promotion de la santé mentale, la prévention des troubles mentaux et l'intervention précoce;

2. Accroître l'accès en améliorant l'orientation vers les services et en élargissant leur portée;
3. Créer des partenariats au-delà des frontières organisationnelles pour offrir des services intégrés et bien coordonnés aux personnes et aux familles.

Valeurs et principes directeurs

Soins centrés sur la personne; pratiques centrées sur la famille; mobilisation de la sécurité culturelle et prise en compte des traumatismes vécus lors de toute prestation de services

Promotion/prévention/intervention précoce

Dans le cadre du premier domaine d'intervention de cette stratégie, « des investissements clés seront réalisés afin d'améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des services de prévention et d'intervention précoce » (Government of British Columbia, 2017, p. 16, traduction libre) :

- Pour les enfants d'âge préscolaire, le gouvernement provincial continuera de soutenir et d'améliorer l'accès à des programmes d'habiletés parentales fondés sur des données probantes ainsi qu'à des programmes d'intervention précoce fondés sur des données probantes;
- Pour les enfants d'âge scolaire, la province continuera de soutenir l'accès en milieu scolaire à des services et à des programmes intégrés en matière de santé et de mieux-être, y compris des programmes de prévention de l'anxiété et de renforcement de la résilience, ainsi que l'accès à des services de santé mentale ciblés.

De plus, des activités de promotion et de prévention seront incluses dans le cadre du second domaine d'intervention (améliorer l'accès aux services) :

- de nouveaux investissements pour sensibiliser le public aux interventions liées à la crise des surdoses;
- l'élargissement des ressources communautaires existantes en matière de promotion du mieux-être mental et de prévention du suicide dans les communautés des Premières Nations;
- des activités qui visent les déterminants sociaux plus larges de la santé mentale afin de soutenir le rétablissement, y compris le logement (ex. : soutien aux organisations à but non lucratif qui offrent des services d'hébergement à des personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie).

Évaluation/mesures/indicateurs

S. O.

Sources

Government of British Columbia. (2017). *B.C.'s Mental Health and Substance Use Strategy 2017-2020*. Consulté en ligne à : <https://www.health.gov.bc.ca/library/publications/year/2017/mental-health-substance-use-strategy.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

2.3 Stratégie en matière de santé mentale et de toxicomanie (*Mental Health and Addictions Strategy*)

Organisation

Gouvernement de la Colombie-Britannique, ministère de la Santé mentale et des Toxicomanies

Année

S. O.

Sous-populations

S. O.

Résumé

Le nouveau ministère de la Santé mentale et des Toxicomanies a reçu le mandat de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie en matière de santé mentale et de toxicomanie ainsi que son plan d'action connexe, « lesquels incarneront les perspectives autochtones en matière de santé et de mieux-être, se concentreront sur les déterminants sociaux de la santé et refléteront le lien entre les dimensions mentale, physique, affective et spirituelle du bien-être » (Ministry of Mental Health and Addictions, 2018, p. 10, traduction libre). De plus, la stratégie se concentrera sur « les services et le soutien en matière de prévention et d'intervention précoce, et [sur] les enfants, les jeunes et les peuples autochtones » (Ministry of Mental Health and Addictions, 2018, p. 10, traduction libre).

Objectifs

S. O.

Valeurs et principes directeurs

S. O.

Promotion/prévention/intervention précoce

S. O.

Évaluation/mesures/indicateurs

S. O.

Sources

Ministry of Mental Health and Addictions. (2018). *2018/19-2020/21 Service Plan*. Consulté en ligne à : <http://bcbudget.gov.bc.ca/2018/sp/pdf/ministry/mh.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

3 Manitoba

3.1 Améliorer l'accès et la coordination des services en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances : une stratégie provinciale pour tous les Manitobains (*Improving Access and Coordination of Mental Health and Addiction Services: A Provincial Strategy for all Manitobans*)

Organisation

Gouvernement du Manitoba, Santé, des Aînés et de la Vie active

Année

2018

Sous-populations

Enfants et jeunes; peuples autochtones; personnes ayant des problèmes de toxicomanie ou de dépendance, des problèmes de santé mentale et des troubles mentaux

Résumé

En 2017, le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active a commandé un plan stratégique provincial axé sur l'amélioration de l'accès et de la coordination des services pour les personnes ayant des problèmes de toxicomanie ou de dépendance, des problèmes de santé mentale et des troubles mentaux (PTDSM). Ce rapport de VIRGO Planning and Evaluation Consultants, intitulé *Améliorer l'accès et la coordination des services en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances : une stratégie provinciale pour tous les Manitobains*, en est le résultat. Le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba évaluera la faisabilité de chaque recommandation, ainsi que la cohérence de chacune avec la planification des services cliniques et préventifs entreprise par l'organisme de santé provincial. Le plan de mise en œuvre de la stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances sera annoncé dans les mois à venir.

Objectifs

Six priorités stratégiques visant à améliorer l'accès et la coordination des services sont définies dans ce rapport (VIRGO Planning and Evaluation Consultants, 2018, p. xviii, traduction libre) :

1. « Planification fondée sur la santé des populations, réduction des disparités et interventions adaptées à la diversité »;
2. « Continuum global de services et de soutien fondés sur des données probantes »;
3. « Prestation harmonieuse de services intégrés à travers les secteurs et les systèmes et au cours de toute la vie »;
4. « Mieux-être mental des enfants et des jeunes du Manitoba »;
5. « Mieux-être mental des peuples autochtones du Manitoba »;
6. « Santé et compétence de la main-d'œuvre en santé mentale et en lutte contre les dépendances ».

Valeurs et principes directeurs

S. O.

Promotion/prévention/intervention précoce

En matière de planification des services de santé, cette stratégie propose une approche de santé publique et de santé des populations. Parmi ses recommandations précises, mentionnons l'utilisation d'un modèle à plusieurs niveaux qui met l'accent sur des activités de promotion de la santé et de prévention universelles, y compris celles qui agissent sur les déterminants sociaux de la santé; une approche pangouvernementale dans la mise en œuvre de cette stratégie, l'allocation de 8 % des ressources PTDSM à la prévention; le renforcement des activités de prévention et de réduction des risques en matière de consommation d'alcool; l'élaboration d'un programme provincial coordonné en ce qui a trait à la prévention du suicide (recommandations 1.1-1.6).

De plus, les recommandations touchant la réduction des disparités incluent la surveillance des inégalités fondées sur le sexe, l'établissement d'un groupe de travail provincial pour étudier les options de transport en ce qui a trait aux coûts associés et à la sécurité, et l'augmentation des options de logement pour les personnes ayant des PTDSM (recommandations 1.12, 1.15, 2.14 et 2.23).

Cette stratégie propose également de collaborer avec les communautés, les organisations et les aînés autochtones dans la mise en œuvre de recommandations qui répondent aux besoins de ces communautés.

Évaluation/mesures/indicateurs

Des évaluations ou des examens seront réalisés en soutien à certaines recommandations (recommandations 8.5-8.9). On souligne la participation de parties prenantes clés dans le processus d'évaluation (recommandation 10.1), bien qu'aucun plan précis ne soit décrit.

Sources

VIRGO Planning and Evaluation Consultants. (2018). *Improving Access and Coordination of Mental Health and Addiction Services: A Provincial Strategy for all Manitobans*. Consulté en ligne à : http://www.gov.mb.ca/health/mha/docs/mha_strategic_plan.pdf

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

(s. d.). *Rising to the Challenge: A strategic plan for the mental health and well being of Manitobans – Summary Report of Achievements: Year Two* [sic]. Consulté en ligne à : https://www.gov.mb.ca/health/mh/docs/challenge_report_of_achievements2.pdf

Government of Manitoba. (2012). *Rising to the Challenge: A strategic plan for the mental health and well-being of Manitobans – Summary Report of Achievements: Year One*. Consulté en ligne à : https://www.gov.mb.ca/health/mh/docs/challenge_report_of_achievements.pdf

Government of Manitoba. (2011). *Relever le défi : plan stratégique de promotion de la santé mentale et du bien-être de la population manitobaine*. Consulté en ligne à : <https://www.gov.mb.ca/health/mh/docs/challenge.fr.pdf>

4 Nouveau-Brunswick

4.1 Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018

Organisation

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Année

2011

Sous-populations

Peuples autochtones; enfants et jeunes; personnes âgées; personnes vivant avec des troubles mentaux

Résumé

« Le *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick* met l'accent sur la promotion de la santé mentale, la modification de la prestation des services dans tous les secteurs, la détection précoce de la maladie mentale, une intervention efficace ainsi qu'un changement au niveau des attitudes et des valeurs des résidents. Des initiatives particulières exigeront une plus grande collaboration de la part du gouvernement, des éducateurs et éducatrices, des employés et des organismes non gouvernementaux. De nouvelles cibles et un plan visant à améliorer l'accès aux services spécialisés dans l'ensemble de la province sont parmi les initiatives dont le but est de placer la personne aux prises avec une maladie mentale au cœur du traitement et des soins.

Le Nouveau-Brunswick adoptera une approche individualisée, centrée sur le patient et fondée sur le rétablissement et offrira des services conçus pour interagir efficacement avec les familles, les collectivités et les milieux de travail afin de soutenir les personnes aux prises avec une maladie mentale. Mettre sur pied un système axé sur les patients demandera que le système soit restructuré de façon à être attentif aux besoins des personnes et des collectivités plutôt que de s'attendre à ce que les gens s'adaptent à ce que le système a à leur offrir » (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2011a).

Objectifs

« Le *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick* cerne un plan d'action concret, qui énonce les objectifs stratégiques suivant conçus pour faire de cette vision une réalité [...]

1. Transformer la prestation des services par la collaboration [...]
2. Réaliser son potentiel grâce à une approche personnalisée [...]
3. Réagir à la diversité [...]
4. Travailler en collaboration et promouvoir le sentiment d'appartenance : famille, lieu de travail et collectivité [...]
5. Améliorer les connaissances [...]
6. Réduire la stigmatisation par une sensibilisation accrue [...]
7. Améliorer la santé mentale de la population » (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2011b, p. 7-8)

Valeurs et principes directeurs

La vision de ce plan d'action repose sur les principes suivants : dignité, diversité, égalité, excellence, holisme, espoir et partenariat.

Promotion/prévention/intervention précoce

Tout au long de ce plan d'action, l'importance des déterminants sociaux de la santé est soulignée, surtout dans la promotion du rétablissement. Par conséquent, des partenariats avec d'autres ministères, dont le ministère du Développement social, le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, et le ministère de l'Éducation, sont mis de l'avant. Les actions précises comprennent la participation au *Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*, particulièrement en ce qui concerne l'assurance d'un soutien en matière de revenu et de logement pour les personnes vivant avec un trouble mental; l'offre de ressources en éducation, en formation et en emploi aux personnes vivant avec un trouble mental; l'intégration d'un programme d'études destiné aux professionnels de la santé et portant sur la promotion de la santé mentale, la lutte contre la stigmatisation, etc.; l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre la stigmatisation qui ciblent le public et le secteur des soins de santé, surtout pour réduire la stigmatisation et promouvoir l'inclusion dans les milieux de formation, les lieux de travail et les milieux communautaires; la mise en place ou l'élargissement d'initiatives réussies de prévention et de promotion de la santé mentale; la mise en œuvre des éléments de la *Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick*.

Évaluation/mesures/indicateurs

Un rapport d'étape du Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018 est disponible à : http://www.gnb.ca/0055/pdf/2013/Plan-d-action_Rapport-d-etape.pdf.

Un deuxième rapport d'étape (2015) soulignant le statut de mise en œuvre du plan d'action peut être consulté ici : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/SanteMentale/PlandActionRapportdEtape2015.pdf>.

Sources

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2011a). *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018*. Ministère de la Santé. Consulté en ligne le 3 février 2014 : <http://www.gnb.ca/0055/action-f.asp>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2011b). *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018*. Consulté en ligne à : <http://www.gnb.ca/0055/pdf/2011/7379%20french.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

5 Terre-Neuve-et-Labrador

5.1 La voie à suivre — Vers le rétablissement : le plan d'action en matière de santé mentale et des dépendances pour Terre-Neuve-et-Labrador (*The Way Forward -Towards Recovery: The Mental Health and Addictions Action Plan for Newfoundland and Labrador*)

Organisation

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, ministère de la Santé et des Services communautaires

Année

2017

Sous-populations

Enfants, jeunes et familles; aidants naturels; aînés; détenus; personnes ayant des problèmes de toxicomanie ou de dépendance, des problèmes de santé mentale et des troubles mentaux; peuples autochtones; communautés

Résumé

En 2017, le Comité multipartite sur la santé mentale et la dépendance a publié le rapport *Vers le rétablissement : une vision pour le renouvellement du système de santé mentale et des dépendances de Terre-Neuve-et-Labrador (Towards Recovery: A Vision for a Renewed Mental Health and Addictions System for Newfoundland and Labrador)*, qui relevait des lacunes dans les services et mentionnait des éléments pouvant être améliorés, à partir de consultations ainsi que de l'examen et de l'analyse du système provincial de santé mentale et de traitement de la toxicomanie. Plan d'action en matière de santé mentale et des dépendances pour Terre-Neuve-et-Labrador (2017-2022), *La voie à suivre* fixe des objectifs à court, moyen et long terme pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble des 54 recommandations présentées dans le rapport *Vers le rétablissement*.

Ce plan d'action souscrit à la vision suivante : « Une province qui fait la promotion du bien-être mental et de la résilience et qui soutient les personnes et les familles ayant des expériences de vie en matière de trouble mental et de dépendance pour qu'elles mènent des vies bien remplies et enrichissantes » (Department of Health and Community Services, 2017, p. 5, traduction libre).

Ce plan d'action correspond au *Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services communautaires (2017-2020) (Department of Health and Community Services' Strategic Plan [2017-2020])*, dont l'une des cinq priorités stratégiques est l'amélioration de la santé mentale. Plusieurs autres mesures correspondent aussi aux recommandations de ce plan. De plus, sous la direction du ministère de la Santé et des Services communautaires, *La voie à suivre* guidera l'élaboration d'un programme provincial complet en matière de santé mentale et de dépendance.

Le rapport complet du Comité multipartite sur la santé mentale et la dépendance peut être consulté ici : http://www.health.gov.nl.ca/health/all_party_committee_report.pdf.

Objectifs

Les recommandations et les travaux entrepris dans le cadre de ce plan d'action sont basés sur quatre piliers (Department of Health and Community Services, 2017, p. 11, traduction libre) :

1. « La promotion, la prévention et l'intervention précoce »;
2. « Priorité sur la personne »;
3. « Amélioration de l'accès aux services, de la collaboration et de la continuité des soins »;
4. « Inclusion de tout le monde, partout ».

Valeurs et principes directeurs

Les valeurs suivantes sous-tendent la mise en œuvre et la prestation des services décrits dans ce plan : le respect, une approche centrée sur la personne, l'accessibilité, l'accent mis sur le rétablissement, la collaboration, l'efficacité et l'efficience, la réactivité et l'inclusivité.

Promotion/prévention/intervention précoce

Le premier domaine d'intervention englobe des recommandations visant exclusivement la promotion de la santé mentale, la prévention des troubles et l'intervention précoce. Ces efforts visent à améliorer l'accès aux programmes d'habiletés parentales et de développement de l'enfant pour les familles ayant de jeunes enfants; à élaborer des programmes de promotion, de prévention et d'intervention précoce en santé mentale dans les établissements d'enseignement; à utiliser des interventions fondées sur des moyens technologiques portant en particulier sur la promotion du mieux-être et l'intervention précoce; à encourager les leaders communautaires à former des coalitions pour promouvoir le mieux-être mental; à élaborer des plans de mise en œuvre provinciaux en matière d'alcoolisme et de prévention du suicide (recommandations 1, 2, 5, 6, 11 et 47).

Parmi les autres domaines d'intervention se trouvent plusieurs recommandations qui abordent les déterminants sociaux plus larges de la santé mentale, y compris l'inclusion sociale, la stigmatisation et la discrimination, ainsi que le logement (recommandations 7, 9, 10, 24, 38, 39, 40, 41, 42 et 45).

De plus, le gouvernement provincial adoptera une « approche axée sur la santé dans toutes les politiques pour s'assurer que les considérations touchant les impacts sur la santé sont intégrées à toutes les décisions politiques » (recommandation 48) (Department of Health and Community Services, 2017, p. 16, traduction libre).

Évaluation/mesures/indicateurs

Des rapports d'étape sur la mise en œuvre de ce plan d'action seront publiés après 6 mois (décembre 2017), 12 mois (juin 2018) et 24 mois (juin 2019). Le premier de ceux-ci, intitulé *Bilan : les six premiers mois* (*Report Card: The First Six Months*) peut être consulté ici : http://www.health.gov.nl.ca/health/publications/pdf/Progress_Update_Mental_Health_Way_Forward.pdf.

En résumé, un cadre de suivi du rendement sera établi pour suivre les résultats du plan de mise en œuvre. Des équipes de projet responsables de recommandations précises élaboreront des indicateurs pour mesurer les progrès. Ceux-ci seront approuvés par une équipe de mise en œuvre chargée de soumettre des rapports d'étape réguliers au Comité directeur du programme provincial de santé mentale et de dépendance. À son tour, celui-ci aura la responsabilité d'examiner, d'approuver et de soumettre ces rapports d'étape au Conseil consultatif et au Conseil sur le rétablissement. Ces deux conseils, qui supervisent au bout du compte le suivi du rendement et

l'évaluation du plan de mise en œuvre, examineront les rapports et donneront des avis au ministre de la Santé et des Services communautaires, qui en rendra compte publiquement.

Sources

Department of Health and Community Services. (2017). *The Way Forward. Towards Recovery: The Mental Health and Addictions Action Plan for Newfoundland and Labrador*. Consulté en ligne à : http://www.health.gov.nl.ca/health/mentalhealth/pdf/mentalhealth_addictions_plan.pdf

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

Government of Newfoundland and Labrador. (2005). *Working Together for Mental Health: A provincial policy framework for mental health & addiction services in Newfoundland and Labrador*. Consulté en ligne à : http://www.health.gov.nl.ca/health/publications/working_together_for_mental_health.pdf

6 Nouvelle-Écosse

6.1 Ensemble pour réussir : plan d'amélioration des soins pour les Néo-Écossais aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance

Organisation

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Année

2012

Sous-populations

Enfants et jeunes; peuples autochtones; personnes âgées; communautés

Résumé

« La Nouvelle-Écosse s'est dotée de sa toute première stratégie gouvernementale entourant les soins en santé mentale et en traitement des dépendances : Ensemble pour réussir : le plan d'amélioration des soins pour les Néo-Écossais aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance. Ce plan quinquennal propose 33 mesures visant à dispenser les meilleurs soins le plus rapidement possible aux Néo-Écossais aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance et à leurs familles » (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse [N.-É.], 2013a, traduction libre).

« [Un] comité consultatif formé de personnes ayant une expérience personnelle et professionnelle de la santé mentale et des dépendances [a été formé] pour formuler des recommandations pour l'amélioration des services de santé mentale et de traitement des dépendances. » (Gouvernement de la N.-É., 2013b, p. 1). Après avoir entendu plus de 1 200 Néo-Écossais au cours d'un processus de consultation de 18 mois, et avoir examiné les meilleures pratiques et la recherche effectuée dans ce domaine, « le Comité a fait des recommandations pour améliorer les services de santé mentale et de traitement des dépendances dans son rapport intitulé S'unir pour mieux intervenir, publié le 23 avril 2012. » (Gouvernement de la N.-É., 2013b, p. 1). Les « recommandations établissent une feuille de route pour le présent plan, qui tient compte des priorités qui y sont établies — investir dans la promotion de la santé, dans l'intervention précoce et dans un accès plus rapide aux services; corriger les lacunes dans les systèmes de soins; créer des collectivités favorables; et, renforcer la collaboration. Les judicieux conseils du Comité, qui reposent sur une recherche approfondie, nous traceront la voie pour les [cinq prochaines années] » (Gouvernement de la N.-É., 2013b, p. 1).

Objectifs

La stratégie repose sur cinq axes prioritaires d'intervention :

1. « Intervenir et traiter de façon précoce pour de meilleurs résultats;
2. Diminuer les temps d'attente pour de meilleurs soins;
3. Répondre aux Autochtones et aux diverses communautés;
4. Travailler ensemble, différemment;
5. Réduire la stigmatisation. » (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2013b, p. iii).

Valeurs et principes directeurs

Cette stratégie est guidée par les principes suivants : accessibilité, équité en santé, respect et collaboration, dignité et durabilité.

Promotion/prévention/intervention précoce

Plusieurs mesures proposées dans le cadre des cinq domaines prioritaires concernent la promotion de la santé mentale, la prévention des troubles et l'intervention précoce. Parmi celles-ci, notons l'élargissement des programmes d'intervention précoce aux familles d'enfants ayant des problèmes de comportement et la sensibilisation du public au sujet de l'importance de la santé et de la sécurité psychologiques en milieu de travail.

Ce plan propose également des mesures qui abordent les déterminants plus larges de la santé mentale, surtout en ce qui a trait au soutien au rétablissement, à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination, à l'aide au logement et au soutien communautaire. Parmi les mesures précises, notons celles qui consistent à accueillir positivement les demandes des élèves pour former des groupes qui appuient la sécurité et l'inclusion des élèves marginalisés, dont les alliances gais et hétéros (*Gay/Straight Alliances*), afin de réduire la stigmatisation et la discrimination envers la population LGBTI; à mettre en œuvre des initiatives de lutte contre la stigmatisation à travers la province; à trouver des occasions de collaborer avec les médias et de les informer au sujet des problèmes de santé mentale et de dépendance de façon à réduire la stigmatisation; à augmenter la formation des professionnels de la santé qui travaillent avec des aînés pouvant faire face à des problèmes de stigmatisation et de discrimination associés à la dépression, à l'anxiété, à la toxicomanie et aux problèmes de jeu; à promouvoir la collaboration entre le ministère des Services communautaires et celui de la Santé et du Bien-être pour garantir des options de logement sécuritaires et abordables pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance; à investir dans des organisations communautaires qui mettent en œuvre des projets axés sur la promotion de la santé mentale, le développement de la résilience et la mise à profit des compétences des personnes aux prises avec la maladie mentale ou la dépendance.

Évaluation/mesures/indicateurs

Un rapport de suivi de l'an 1 intitulé : *Together We Can: The plan to improve mental health and addictions care for Nova Scotians Our First Year* est disponible en anglais seulement à : <http://novascotia.ca/dhw/mental-health/reports/MHS-Together-We-Can-One-Year-Update.pdf>.

Un rapport d'étape couvrant les trois premières années de la stratégie sur la santé mentale et le traitement des dépendances (2016) peut être consulté ici : <https://novascotia.ca/dhw/mental-health/reports/ProgressReport-Jan2016.pdf>.

Sources

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2013a). *Mental Health and Addictions Strategy*. Ministère de la Santé et du Bien-être. Consulté en ligne à : <http://novascotia.ca/dhw/mental-health/mental-health-addiction-strategy.asp>

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2013b). *Ensemble pour réussir : plan d'amélioration des soins pour les Néo-Écossais aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance*. Ministère de la Santé et du Bien-être. Consulté en ligne à : <http://novascotia.ca/dhw/mental-health/reports/Mental-Health-and-Addictions-Strategy-Together-We-Can-fr.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

(s.d.). *Together We Can: The plan to improve mental health and addictions care for Nova Scotians. Our First Year*. Consulté en ligne à : <http://novascotia.ca/dhw/mental-health/reports/MHS-Together-We-Can-One-Year-Update.pdf>

7 Nunavut

Au moment de la publication de ce document, le Nunavut ne possède pas de stratégie territoriale en matière de santé mentale. Pour plus d'informations sur les stratégies de santé mentale, de mieux-être et d'autres stratégies connexes au Nunavut, veuillez consulter les documents intitulés *Répertoire des stratégies reliées à la prévention du suicide* et *Répertoire des stratégies autochtones de santé mentale ou de mieux-être*.

Organisation

S. O.

Année

S. O.

Sous-populations

S. O.

Résumé

S. O.

Objectifs

S. O.

Promotion/prévention/intervention précoce

S. O.

Évaluation/mesures/indicateurs

S. O.

Sources

S. O.

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

Mental Health Commission of Canada. (2012). *Territorial and provincial initiatives for improving territorial and provincial initiatives for improving mental health in primary health care in Canada: An environmental scan*. Consulté en ligne à :

https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/PrimaryCare_Environmental_Scan_ENG_0.pdf

8 Territoires du Nord-Ouest

8.1 L'âme et l'esprit : promouvoir la santé mentale et le rétablissement en ce qui a trait aux dépendances dans les Territoires du Nord-Ouest – cadre stratégique 2016-2021 (*Mind and Spirit: Promoting Mental Health and Addictions Recovery in the Northwest Territories - Strategic Framework 2016-2021*)

Organisation

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ministère de la Santé et des Services sociaux

Année

2016

Sous-populations

Approche populationnelle; enfants, jeunes et familles; aînés; personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et des troubles mentaux; peuples autochtones

Résumé

Le cadre stratégique « L'âme et l'esprit » est une stratégie quinquennale qui guidera l'offre de programmes et de services en santé mentale et en dépendance dans les Territoires du Nord-Ouest grâce à des méthodes culturellement convenables. Ce cadre a été élaboré à partir de vastes consultations auprès de diverses parties prenantes, de recherche des meilleures pratiques et de l'examen du système actuel de santé mentale et de dépendance. Le contenu de ce cadre stratégique est intégré à une approche centrée sur la personne et promeut la sécurité culturelle afin de maintenir le mieux-être mental et l'accès aux programmes et aux services.

Trois plans d'action seront élaborés à partir de ce cadre stratégique : un plan d'action pour le mieux-être mental des enfants et des jeunes, un plan d'action en santé mentale et un plan d'action pour le rétablissement en matière de dépendance.

Objectifs

Ce cadre stratégique propose quatre orientations stratégiques qui, ensemble, constituent un cercle de soins holistique (Department of Health and Social Services, 2016, p. 2, traduction libre) :

1. « Un accent sur la prévention et l'intervention précoce »;
2. « Un système axé sur le rétablissement »;
3. « Expérience et résultats personnels »;
4. « Une approche pangouvernementale ».

Des préoccupations prioritaires sont définies pour chacune de ces quatre orientations. Celles-ci seront transformées en mesures dans trois plans d'action.

Valeurs et principes directeurs

S. O.

Promotion/prévention/intervention précoce

Les orientations 1 et 4 incluent une variété d'approches en amont visant à prévenir les problèmes de santé mentale et la toxicomanie, approches qui se concentrent à la fois sur les facteurs de risque qui rendent les personnes vulnérables aux problèmes de santé mentale et à la dépendance et sur les facteurs de protection qui soutiennent le mieux-être mental à l'échelle des familles et des communautés, renforcent les capacités d'adaptation et favorisent la résilience. Cela inclut des activités qui abordent les déterminants sociaux de la santé, ainsi que des activités axées sur des facteurs de risque précis comme les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et la violence en milieu familial. Le cadre stratégique présente aussi les caractéristiques de pratiques prometteuses en prévention et en intervention précoce, ainsi que des pratiques prometteuses en promotion de la santé mentale visant les peuples autochtones.

Évaluation/mesures/indicateurs

Un cadre de reddition de comptes sera inscrit dans les trois plans d'action. Ceux-ci établiront des résultats mesurables à atteindre.

Sources

Department of Health and Social Services. (2016). *Mind and Spirit: Promoting Mental Health and Addictions Recovery in the Northwest Territories - Strategic Framework 2016-2021*. Consulté en ligne à : <http://www.hss.gov.nt.ca/sites/hss/files/resources/mind-spirit-promoting-mental-health-addictions-recovery-nwt-strategic-framework-web.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

Government of Northwest Territories. (2012). *A shared Path Towards Wellness: Mental Health and Addictions Action Plan 2012-2015*. Consulté en ligne à : http://www.fshssa.hss.gov.nt.ca/sites/default/files/a_shared_path_towards_wellness.pdf

8.2 Plan d'action pour le mieux-être mental des enfants et des jeunes 2017-2021 (*Child and Youth Mental Wellness Action Plan 2017-2021*)

Organisation

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ministère de la Santé et des Services sociaux

Année

2017

Sous-populations

Enfants, jeunes et jeunes adultes (0 à 24 ans); familles; communautés; peuples autochtones

Résumé

Le Plan d'action pour le mieux-être mental des enfants et des jeunes est le premier de trois plans d'action qui seront élaborés en parallèle au cadre stratégique « L'âme et l'esprit ». Ce plan d'action découle d'examen approfondis, de consultations avec des jeunes et de collaborations entre de nombreuses instances du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO; le système de santé et de services sociaux, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, le ministère de la Justice, et le ministère des Affaires municipales et communautaires).

Ce plan d'action vise à faire en sorte que « les enfants, les jeunes et les jeunes adultes (0 à 24 ans) reçoivent du soutien en réponse à leurs besoins en matière de mieux-être mental à chaque étape de leur parcours » (Department of Health and Social Services, 2017, p. 6, traduction libre). Le plan énumère toutes les activités à entreprendre et leur échéancier, les instances gouvernementales responsables de chaque activité, ainsi que les réalisations et les résultats attendus.

De plus, le Plan d'action pour le mieux-être mental des enfants et des jeunes correspond à d'autres cadres politiques et plans d'action du GTNO et s'appuie sur ceux-ci, y compris :

- *Créer des familles plus fortes : un plan d'action pour transformer les services destinés aux enfants et aux familles (Building Stronger Families - An Action Plan to Transform Child and Family Services);*
- *Bâtir un système de santé et de services sociaux qui respecte les différences culturelles (Building a Culturally Respectful Health and Social Services System);*
- *Cadre stratégique et plans d'action pour le développement de la petite enfance (Early Childhood Development Strategic Framework and Action Plans);*
- *Plan d'action de lutte contre la pauvreté du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (Government of the Northwest Territories Anti-Poverty Action Plan);*
- *Plan sur les langues autochtones des Territoires du Nord-Ouest (Northwest Territories Aboriginal Languages Framework: A Shared Responsibility);*
- *Plan d'action pour le renouveau en éducation aux T. N.-O. (NWT Education Renewal Action Plan);*
- *Plan d'action quadriennal pour l'initiative Des compétences pour réussir (Skills 4 Success 4-Year Action Plan).*

Objectifs

Ce plan d'action définit cinq objectifs (Department of Health and Social Services, 2017, p. 6, traduction libre) :

1. « Améliorer la littératie en santé mentale chez les enfants, les jeunes et les familles »;
2. « Créer un environnement favorable qui protège le mieux-être mental des enfants et des jeunes »;
3. « Créer une communauté d'adultes ayant les capacités et les compétences pour soutenir le mieux-être mental des enfants et des jeunes »;
4. « Améliorer l'accès aux services et aux programmes de mieux-être mental destinés aux enfants et aux jeunes »;
5. « Améliorer les programmes et les services de mieux-être mental grâce à l'utilisation de données et de perspectives pertinentes à l'échelle locale ».

Valeurs et principes directeurs

S. O.

Promotion/prévention/intervention précoce

Ce plan d'action approfondit l'orientation stratégique 1 (Accent sur la prévention et l'intervention précoce) du cadre stratégique « L'âme et l'esprit ». Il définit des activités de promotion de la santé, de prévention des troubles et d'intervention précoce ciblant les enfants, les jeunes, leurs parents et tuteurs, ainsi que les familles. Ces activités comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de programmes scolaires et communautaires, ainsi que des programmes du GTNO, en plus de l'utilisation d'autres moyens et de la technologie, telle la mise en œuvre d'une campagne de marketing social sur le mieux-être mental des jeunes.

Parmi les efforts précis, mentionnons l'intégration de contenu touchant le mieux-être mental dans les programmes et les services destinés à la petite enfance et aux enfants d'âge préscolaire, ainsi que dans les programmes scolaires; des activités visant à améliorer les connaissances et les habiletés parentales; l'accès à des programmes de rétablissement et de soutien dans les refuges pour briser le cycle de la violence en milieu familial; l'amélioration de l'accès à des programmes scolaires et communautaires, ainsi qu'à des programmes du GTNO, axés sur le leadership chez les jeunes, la résilience, les relations saines et le mentorat, en plus des déterminants sociaux de la santé, et de la langue et de la culture; la promotion de la participation à des activités récréatives qui favorisent et protègent la santé et le mieux-être; l'amélioration de l'accès à des programmes et à des services plus inclusifs en ce qui a trait à la langue et à l'offre; l'établissement d'un Réseau de soutien territorial en matière de suicide et de crise, pour soutenir les communautés dans la prévention du suicide et lors de moments de crise.

Évaluation/mesures/indicateurs

Les progrès réalisés pour des activités précises seront déclarés dans le Rapport annuel du système de santé et de services sociaux des T. N.-O. Des plans individuels de suivi et d'évaluation seront élaborés pour certaines autres activités. Les résultats prévus pour chaque objectif se trouvent dans le plan d'action.

De plus, des données locales et existantes serviront à établir et à faire le suivi des indicateurs liés au mieux-être mental des enfants et des jeunes afin d'éclairer l'élaboration et l'amélioration des programmes.

Sources

Department of Health and Social Services. (2017). *Child and Youth Mental Wellness Action Plan 2017-2022*. Consulté en ligne à : <http://www.hss.gov.nt.ca/sites/hss/files/resources/child-youth-mental-wellness-action-plan-2017-2022.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

9 Ontario

9.1 Esprit ouvert, esprit sain : stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Organisation

Gouvernement de l'Ontario

Année

2011

Sous-populations

Approche populationnelle; personnes qui consomment des substances

Résumé

« *Esprit ouvert, esprit sain* – la Stratégie ontarienne [décennale] globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances – est le plan que nous avons dressé pour améliorer la santé mentale tout au long de la vie, de l'enfance au quatrième âge, et pour fournir les services et les soutiens intégrés dont les Ontariens et les Ontariennes ont besoin s'ils ont une maladie mentale ou des dépendances » (gouvernement de l'Ontario, 2011, p. 5).

« L'une de nos plus grandes difficultés réside dans la fragmentation des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, leur répartition dans plusieurs ministères et leur prestation dans un éventail de lieux de soins.

Esprit ouvert, esprit sain aborde ce système complexe en essayant de garder la personne au centre et en lui offrant le soutien dont elle a besoin pour diriger elle-même ses soins et miser sur ses points forts.

Notre stratégie s'inscrit dans le droit fil de l'initiative concernant l'excellence des soins pour tous, qui encourage l'utilisation de pratiques exemplaires pour articuler la prestation des soins de santé autour de la personne de manière aussi efficace et intégrée que possible » (gouvernement de l'Ontario, 2011, p. 6).

Le Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale et en lutte contre les dépendances a été établi en 2014 par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour le guider dans la mise en œuvre de la stratégie. Cette entité consultative a reçu un mandat de trois ans pour fournir des conseils sur les principales priorités, faire des recommandations et faire rapport annuellement sur les progrès de la stratégie.

Le rapport 2017 : *Réaliser la vision — Meilleure santé mentale, meilleure santé en général (Realizing the Vision: Better Mental Health Means Better Health)* peut être consulté ici : http://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/bmhmbh_2017/vision_2017.pdf.

Le rapport 2016 : *Aller de l'avant — Meilleure santé mentale, meilleure santé en général (Moving Forward: Better Mental Health Means Better Health)* peut être consulté ici : http://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/bmhmbh_2016/moving_forward_2016.pdf.

Le rapport 2015 : *Meilleure santé mentale, meilleure santé en général (Better Mental Health Means Better Health)* peut être consulté ici :

http://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/bmhmbh/mental_health_adv_council.pdf.

Objectifs

« [La] stratégie globale à long terme consolide [les] travaux [de l'Ontario] sur la *Stratégie de réduction de la pauvreté*, l'apprentissage des jeunes enfants et la *Stratégie à long terme de logement abordable* grâce à quatre objectifs directeurs :

1. améliorer la santé mentale et le bien-être de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes;
2. bâtir des collectivités saines, résilientes et accueillantes;
3. repérer très tôt les problèmes de santé mentale et les dépendances et intervenir;
4. fournir des services de santé et autres services à la personne qui sont opportuns, de haute qualité, intégrés et autogérés. » (gouvernement de l'Ontario, 2011, p. 4).

« Pendant les trois premières années, nous nous occuperons en priorité des enfants et des jeunes. Nous allons nous concentrer sur l'intervention précoce et le soutien nécessaire pour protéger nos enfants des nombreuses conséquences associées aux maladies mentales et aux dépendances et les guider sur le chemin de la santé et d'un avenir sûr et serein.

Nous allons :

- offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles un accès rapide à des services de haute qualité;
- repérer très tôt les problèmes de santé mentale et les dépendances chez les enfants et les jeunes et intervenir rapidement;
- combler les lacunes importantes dans les services aux enfants et aux jeunes qui sont vulnérables, à ceux qui sont en période de transition cruciale et à ceux des collectivités éloignées. » (gouvernement de l'Ontario, 2011, p. 4).

Valeurs et principes directeurs

« Respect et compréhension [...] Développement sain, espoir et rétablissement [...] Services autogérés [...] Diversité, équité et justice sociale [...] Excellence et innovation [...] Obligation de rendre des comptes » (gouvernement de l'Ontario, 2011, p. 9)

Promotion/prévention/intervention précoce

Les initiatives de promotion de la santé et de prévention des troubles à l'échelle individuelle et communautaire sont présentées sous les objectifs « Améliorer la santé mentale et le bien-être de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes » et « Bâtir des collectivités saines, résilientes et accueillantes ». Parmi ces mesures, notons les suivantes :

- Des activités ciblant les enfants, les jeunes et les familles, comme cerner les besoins en santé mentale dès que possible et offrir des programmes et des services connexes; dissiper les préjugés en encourageant l'équité et la diversité, l'activité physique, une saine alimentation et l'estime de soi; élaborer des programmes sur les pratiques parentales et sur le soutien des pairs pour les familles;

- Pour les adultes, élaborer et offrir des programmes d'éducation et de sensibilisation en milieu de travail et établir des pratiques exemplaires pour favoriser des environnements de travail bienveillants;
- Pour les segments de la population qui présentent des risques de problèmes de santé mentale et de dépendances (les communautés autochtones, les personnes qui ont une déficience développementale ou physique, les nouveaux arrivants, les personnes touchées par le chômage, les aînés et les personnes ayant vécu un traumatisme), collaborer avec des partenaires dans l'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation ciblés pour améliorer la littératie en santé mentale et favoriser la résilience et le mieux-être mental;
- À l'échelle des communautés, promouvoir l'accès aux déterminants sociaux de la santé — l'emploi et le logement — en harmonisant les politiques existantes et en concevant de nouvelles politiques pour améliorer les aides au logement et à l'emploi destinées aux personnes présentant des problèmes de santé mentale et des dépendances et en créant des carrefours communautaires d'activités et de services qui intègrent les soins de santé, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, les services d'aide au logement et d'autres services; des efforts pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'égard des personnes qui ont une maladie mentale ou des dépendances en mettant en œuvre des activités de promotion de la santé et des pratiques de lutte contre les préjugés à l'échelle des populations.

Des mesures d'intervention précoce sont aussi mentionnées sous l'objectif « Repérer très tôt les problèmes de santé mentale et les dépendances et intervenir ».

De plus, les trois premières années de la Stratégie ontarienne globale en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances se concentreront sur les enfants et les jeunes.

Évaluation/mesures/indicateurs

Tous les deux ans, le gouvernement travaillera avec le conseil consultatif afin de publier et de diffuser un rapport de suivi public sur la stratégie globale.

Sources

Gouvernement de l'Ontario. (2011). *Esprit ouvert, esprit sain : stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances*. Consulté en ligne à : http://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/mental_health2011/mentalhealth_rep2011.pdf

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

10 Île-du-Prince-Édouard

10.1 Avancer ensemble : stratégie relative à la santé mentale et à la toxicomanie 2016-2026 de l'Île-du-Prince-Édouard

Organisation

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

Année

2016

Sous-populations

Approche populationnelle; enfants, jeunes et familles; personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et des troubles mentaux; communautés diversifiées; personnes ayant des besoins complexes

Résumé

La stratégie décennale relative à la santé mentale et à la toxicomanie de l'Île-du-Prince-Édouard souscrit à la vision suivante : « Tous les Insulaires auront les mêmes possibilités de rétablir et de maintenir leur santé mentale et leur bien-être toute leur vie » (gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, 2016, p. 1). Par conséquent, cette stratégie insiste sur une approche globale qui mobilise l'action collective de nombreux ministères pour transformer le système de services de santé mentale actuel. Ce document définit les défis que doit relever le système, présente les stratégies à long terme en faveur du changement et décrit les résultats attendus.

Les objectifs globaux suivants ont été fixés pour encadrer les efforts de la prochaine décennie (2016-2026) :

- « Offrir le soutien approprié en fonction des besoins des personnes et réduire les temps d'attente pour les soins nécessaires.
- Offrir aux personnes et à leur famille des services et du soutien conçus pour eux, en fonction de leurs besoins.
- Soutenir le rétablissement des personnes à tous les points d'accès aux services.
- Reconnaître tôt les troubles mentaux et maladies mentales, chez les personnes de tout âge.
- Promouvoir la santé mentale grâce à une collaboration accrue au sein du gouvernement et entre celui-ci et la collectivité.
- Éliminer la stigmatisation et la discrimination.
- Améliorer les résultats en matière de santé mentale chez certains groupes diversifiés » (gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, 2016, p. ii).

La Stratégie sera associée à d'autres stratégies, initiatives et plans provinciaux.

Objectifs

Cinq priorités stratégiques interreliées sont établies (gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, 2016, p. ii, traduction libre) :

1. « Promouvoir la santé mentale auprès des personnes de tout âge »;
2. « Assurer l'accès au service, au traitement et au soutien appropriés »;
3. « Maintenir des effectifs novateurs et collaboratifs »;
4. « Investir tôt : [m]ettre l'accent sur les enfants, les jeunes et les familles »;
5. « Favoriser le rétablissement et le bien-être des personnes de tout âge ».

Pour chaque priorité, des domaines d'intervention et des résultats prévus ont été définis.

Valeurs et principes directeurs

Les principes directeurs suivants s'appliquent à tous les efforts entrepris dans le cadre de cette stratégie :

- « Tout le monde a un rôle à jouer relativement à la santé mentale.
- Le rétablissement, un processus unique et personnel, est bel et bien possible.
- Le système est structuré en fonction des besoins des personnes et de leur famille.
- Des programmes et services culturellement compétents et sécuritaires sont offerts à tout le monde.
- La prestation des services est fondée sur les meilleures connaissances disponibles ainsi qu'une évaluation et un suivi constants.
- La prévention des troubles mentaux et maladies mentales et la promotion de la santé mentale font partie des volets clés.
- L'utilisation des ressources doit toujours être efficace. » (gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, 2016, p. ii) [sic]

Promotion/prévention/intervention précoce

Cette stratégie reconnaît l'importance d'investir dans des initiatives de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles et de s'occuper des déterminants sociaux plus larges de la santé mentale. La priorité stratégique 1 comprend les domaines d'intervention suivants : la mise en œuvre d'activités de promotion et de prévention fondées sur des données probantes qui se penchent sur les déterminants de la santé mentale à différentes échelles (individuelle, communautaire, organisationnelle, sociétale) et dans différents milieux, y compris la promotion de milieux de travail favorables à la santé mentale et de logements abordables et sécuritaires pour les personnes ayant des besoins complexes; le soutien à des initiatives communautaires de promotion et de prévention, ainsi qu'à des activités ciblant des populations diversifiées, mais pouvant répondre à des besoins distincts; des politiques et des programmes qui réduisent au minimum les effets négatifs de l'abus de substances et qui sensibilisent la population; des lois, des politiques et des pratiques qui soutiennent les initiatives mentionnées.

Également, plusieurs autres priorités stratégiques incluent des activités de promotion et de prévention. Par exemple, la priorité stratégique 4, qui met l'accent sur le fait d'investir tôt dans les enfants, les jeunes et les familles, définit les domaines prioritaires connexes suivants : élaborer et offrir des programmes fondés sur des données probantes qui favorisent le développement socio-

affectif des enfants et des jeunes, tout en soutenant les parents et les familles; assurer un continuum de programmes et de services d'éducation, de promotion et de prévention axés sur les problèmes de santé mentale et de toxicomanie chez les jeunes.

De plus, la priorité stratégique 2 recommande la mise en œuvre d'un système à niveaux en matière de soins et de services, allant de la prévention universelle aux soins de courte durée, afin que les personnes reçoivent le soutien qui correspond à leurs besoins. D'autres priorités connexes incluent la création de partenariats pangouvernementaux, communautaires et avec l'industrie, pour améliorer les résultats dans les domaines du logement et du système correctionnel, et le renforcement du rôle de la communauté pour qu'elle offre plus de soutien aux personnes ayant une expérience directe et à leur famille.

Évaluation/mesures/indicateurs

Un plan d'évaluation sera élaboré pour suivre les progrès, les cibles et les résultats.

Les résultats prévus pour la priorité stratégique 1 incluent :

- « Augmentation de la productivité et réduction de l'absentéisme au travail
- Collectivités plus saines et résilientes
- Amélioration de la santé mentale de la population
- Baisse de la prévalence de certains troubles mentaux et maladies mentales
- Hausse des personnes vivant dans des logements sécuritaires et stables et baisse des personnes vivant en milieu hospitalier » (gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, 2016, p. 8) [sic]

La liste des résultats prévus pour les autres priorités stratégiques peut être consultée dans *Avancer ensemble : stratégie relative à la santé mentale et à la toxicomanie 2016-2026 de l'Île-du-Prince-Édouard* (voir pages 14, 17, 21 et 27).

Sources

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. (2016). *Avancer ensemble : stratégie relative à la santé mentale et à la toxicomanie 2016-2026 de l'Île-du-Prince-Édouard*. Consulté en ligne à : https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pei_mentalhealthaddictions_strategy_moving_forward_fre.pdf

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

11 Québec

11.1 Faire ensemble et autrement : plan d'action en santé mentale 2015-2020

Organisation

Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux

Année

2015

Sous-populations

Approche populationnelle; enfants et jeunes; adultes; personnes atteintes d'un trouble mental; personnes utilisatrices de services; peuples autochtones

Résumé

Le Plan d'action en santé mentale (PASM) 2015-2020 s'inscrit dans la continuité du précédent tout en visant davantage l'instauration des orientations favorisant une réponse adéquate aux besoins diversifiés des personnes utilisatrices de services en santé mentale, ainsi que l'amélioration des pratiques.

Trois guides d'accompagnement ont été publiés en soutien au plan d'action, soit :

- le Plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services (visant la mesure 1);
- la lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le réseau de la santé et des services sociaux (visant la mesure 1 et la mesure 1.2);
- la participation de personnes utilisatrices de services et de membres de l'entourage à la planification et à l'organisation des services (visant la mesure 1 et la mesure 1.5).

Objectifs

Ce plan d'action s'articule autour de quatre orientations (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015, p. 12) :

- « Promouvoir la primauté de la personne et le plein exercice de sa citoyenneté », soit la mise en place d'un contexte qui favorise le rétablissement des personnes utilisatrices de services;
- « Assurer des soins et des services adaptés aux jeunes, de la naissance à l'âge adulte;
- Favoriser des pratiques cliniques et de gestion qui améliorent l'expérience de soins;
- Assurer la performance et l'amélioration continue des soins et des services en santé mentale. »

Valeurs et principes directeurs

Les mesures nommées dans ce plan d'action sont orientées par les valeurs et les principes qui suivent : la primauté de la personne; la reconnaissance des membres de l'entourage à titre de partenaires; le partage des responsabilités; l'approche orientée vers le rétablissement; la prestation des soins et des services, offerts en temps opportun et fondés sur des pratiques collaboratives; les pratiques organisationnelles et cliniques qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

Promotion/prévention/intervention précoce

« Bien que le PASM vise également la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux et du suicide, le PNSP [Programme national de santé publique] demeure le dispositif de premier plan pour traiter ces questions et servir de levier pour en soutenir la mise en place. Les actions proposées dans le PASM s'harmonisent parfaitement à celles que propose le PNSP » (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015, p. 8).

Néanmoins, ce plan d'action propose des mesures universelles et ciblées visant la promotion et la prévention. La mesure 8 prescrit la mise en place d'un plan d'action sur la santé mentale comprenant des mesures efficaces sur la promotion de la santé mentale au travail dans chaque établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Pour ce qui a trait à la prévention du suicide, la mesure 29 prescrit d'offrir un suivi aux personnes qui sont ou qui ont été en danger grave de poser un geste suicidaire dans chaque centre intégré; de faire connaître, auprès des partenaires, les mesures de suivi en matière de gestion des situations de crise; d'établir un processus de référence vers ces mesures. Au moyen de la mesure 30, le MSSS poursuivra également sa collaboration avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) concernant l'adaptation des guides de bonnes pratiques en prévention du suicide et la formation d'intervenants qui s'adressent aux communautés des Premières Nations non conventionnées. Le MSSS collaborera également à la mise en place de démarches similaires auprès des communautés autochtones conventionnées.

De plus, le plan d'action fait état de mesures universelles qui visent la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux chez les enfants et les familles. Les mesures 9 et 10 prescrivent une collaboration interministérielle dans l'élaboration et le déploiement d'activités de promotion et de prévention en contexte scolaire afin de soutenir le développement optimal des enfants québécois. Enfin, la mesure 11 rappelle certains engagements du MSSS énoncés dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2014-2019, dont l'implantation et la bonification de programmes destinés aux jeunes et la détection des problèmes de dépendance et de maladie mentale auprès des parents ciblés par ces programmes pour les orienter vers les services appropriés.

Évaluation/mesures/indicateurs

Le plan d'action sera accompagné d'un plan ministériel et de plans territoriaux de mise en œuvre. Ceux-ci décriront les mesures ministérielles et territoriales relatives aux objectifs du plan d'action, les échéanciers, les cibles, les résultats escomptés, la méthode et les outils de suivi continu de la mise en œuvre, etc. Des données seront recueillies et analysées régulièrement pour chaque cible. La plupart des données feront l'objet d'un bilan annuel. Certaines cibles qui correspondront à des livrables uniques ou ponctuels (ex. : l'élaboration d'orientations) ou de processus (ex. : mise en place de chantiers de travail) seront suivies grâce à un bilan de mi-parcours et à un bilan final.

Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des soins de santé et des services sociaux, « le MSSS procédera à une démarche d'évaluation de la conformité aux standards ministériels relatifs aux services de santé mentale. Cette démarche visera essentiellement à mesurer la conformité aux standards ministériels au regard notamment de la qualité, de l'offre de service, des processus cliniques requis, des pratiques organisationnelles requises et des délais d'accès » (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015, p. 63).

« De plus, une évaluation de la mise en œuvre sera réalisée à l'échéance du PASM. Concernant l'ensemble des mesures, elle consistera à documenter l'obtention des résultats escomptés ainsi que les facteurs qui auront contribué significativement à leur réalisation ou qui, au contraire, l'auront freinée » (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015, p. 63).

Sources

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). *Faire ensemble et autrement : plan d'action en santé mentale 2015-2020*. Consulté en ligne à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-914-04W.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2005). *Plan d'action en santé mentale : la force des liens*. Consulté en ligne à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-914-01.pdf>

12 Saskatchewan

12.1 Travailler ensemble pour le changement : un plan d'action décennal en matière de santé mentale et de dépendance pour la Saskatchewan (*Working Together for Change: A 10 Year Mental Health and Addictions Action Plan for Saskatchewan*)

Organisation

Gouvernement de la Saskatchewan

Année

2014

Sous-populations

Enfants, jeunes et familles; aînés; personnes ayant des problèmes persistants et complexes de santé mentale et de dépendance; communautés diversifiées; peuples autochtones

Résumé

En 2014, la D^{re} Fern Stockdale Winder, commissaire du Plan d'action en matière de santé mentale et de dépendance, a soumis son rapport au gouvernement de la Saskatchewan. Ce rapport est l'aboutissement de vastes consultations publiques dans toute la province. Le plan d'action de la Saskatchewan souscrit à la vision d'un système plus accessible et mieux adapté, coordonné et axé sur le rétablissement. Ce rapport précise une série de 16 recommandations visant à améliorer les manières dont la province répond aux besoins des personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance dans tous les secteurs des services sociaux.

Le gouvernement de la Saskatchewan a appuyé ce Plan d'action décennal en matière de santé mentale et de dépendance.

Une liste d'initiatives interministérielles soutenant les recommandations du Plan d'action en matière de santé mentale et de dépendance peut être consultée ici :

<http://publications.gov.sk.ca/documents/13/99239-Mental%20Health%20and%20Addictions%20Action%20Plan%20-%20Cross-Ministry%20Supporting%20Intiatives.pdf>.

Objectifs

Le Plan d'action en matière de santé mentale et de dépendance définit 16 recommandations correspondant à sept catégories (Winder, 2014, p. 10, 12, 13, 14, 15 et 16, traduction libre) :

1. « Améliorer l'accès et la capacité et soutenir le rétablissement dans la communauté »;
2. « Mettre l'accent sur la prévention et l'intervention précoce »;
3. « Créer des services coordonnés, centrés sur la personne et la famille »;
4. « Répondre aux diversités »;
5. « S'associer aux Premières Nations et aux Métis »;
6. « Réduire la stigmatisation et sensibiliser la population »;
7. « Transformer le système et soutenir le changement ».

Valeurs et principes directeurs

Les principes suivants sous-tendent la vision de ce plan d'action : « centré sur la personne, accessible, équitable, adapté à la culture, des choix éclairés par le client, coordonné, responsable, de grande qualité, et une capacité suffisante pour répondre aux besoins de [la] province » (Winder, 2014, p. 6, traduction libre).

Promotion/prévention/intervention précoce

Les recommandations en amont proposées dans ce plan d'action incluent les suivantes :

- Élargir les programmes existants qui soutiennent des familles et des communautés en santé et des environnements favorables au développement affectif. Parmi les actions précises, notons les suivantes : améliorer l'accès à des ressources en santé mentale maternelle, à des ressources pour renforcer les compétences familiales et parentales et à des programmes préscolaires pour les enfants à risque; promouvoir des initiatives de mieux-être dans la communauté; renforcer les efforts d'évaluation du risque de suicide, surtout chez les aînés et les jeunes; coordonner les efforts provinciaux visant à réduire les effets négatifs associés à l'abus d'alcool;
- Offrir des programmes et des services qui favorisent une meilleure santé affective chez les enfants et les jeunes dans les écoles et d'autres milieux fréquentés;
- Mieux faire connaître les effets négatifs de la stigmatisation et de la discrimination et faire en sorte que les services répondent mieux aux diversités, y compris celles liées au genre, à l'orientation sexuelle et aux handicaps;
- Élaborer un programme d'éducation et de sensibilisation du public afin de mieux faire connaître les problèmes de santé mentale et de dépendance; élargir l'offre des programmes de pratiques exemplaires ayant démontré qu'ils réduisent la stigmatisation; faire de la sensibilisation en milieu de travail et y promouvoir davantage la santé et la sécurité psychologiques. S'associer également au secteur privé pour promouvoir de meilleures possibilités d'emploi et la création d'options de logement sécuritaires et stables pour les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et de dépendance;
- S'associer avec les Premières Nations et les Métis pour planifier et offrir des services qui répondent aux besoins de ces communautés.

Évaluation/mesures/indicateurs

Aucun plan d'évaluation précis n'est défini dans ce plan d'action. Toutefois, on mentionne le besoin de suivi et de reddition de comptes quant aux progrès (recommandation 15.3).

Sources

Winder, Fern Stockdale. (2014). *Working Together for Change: A 10 Year Mental Health and Addictions Action Plan for Saskatchewan*. Consulté en ligne à : <http://publications.gov.sk.ca/documents/13/99244-Mental%20Health%20and%20Addictions%20Action%20Plan%20Full%20Report.pdf>

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

13 Yukon

13.1 Avancer ensemble : stratégie yukonnaise du mieux-être mental 2016-2026

Organisation

Gouvernement du Yukon, ministère de la Santé et des Affaires sociales

Année

2016

Sous-populations

Approche populationnelle; enfants, jeunes et familles; adultes et aînés; Premières Nations; personnes vivant avec un handicap

Résumé

« Les objectifs premiers de la Stratégie du mieux-être mental sont les suivants : augmenter les services de santé mentale, de traumatologie et de toxicomanie et faire en sorte qu'ils soient homogènes et que l'accès en soit équitable; instaurer une gamme complète de services tout au long de la vie; fournir des services en cascade en fonction des besoins et assurer la mise en concordance des services; en garantir l'accessibilité à partir de n'importe quel point d'entrée ou fournisseur de services dans le système de santé du Yukon, tout en tenant compte des particularités culturelles » (ministère de la Santé et des Affaires sociales, 2016, p. 1). Par conséquent, cette stratégie reconnaît l'interaction importante entre la santé mentale, la toxicomanie et les traumatismes et propose d'utiliser une approche axée sur la personne dans son ensemble. Elle reconnaît également l'importance d'agir sur la culture et sur les déterminants sociaux plus larges de la santé, surtout en ce qui concerne les initiatives touchant les Premières Nations.

La Stratégie yukonnaise du mieux-être mental est conforme et vient s'ajouter à des travaux passés et actuels au Yukon, chez ses partenaires des Premières Nations et dans d'autres territoires canadiens et internationaux (ex. : *Cadre de travail yukonnais en matière de santé mentale et de toxicomanie chez les jeunes et les enfants; Changer les orientations, changer des vies; Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations*).

Enfin, cette stratégie, qui se veut un « document évolutif », changera au fil des recherches, des nouvelles pratiques et des expériences. Un plan de mise en œuvre de haut niveau est inclus à la fin de ce document et présente les domaines prioritaires des deux premières années.

Objectifs

Ce document définit quatre priorités stratégiques (ministère de la Santé et des Affaires sociales, 2016, p. 1) :

1. « promotion et prévention »;
2. « prestation de services »;
3. « rendement et accessibilité du système »;
4. « innovation et recherche ».

Dans le cadre de ces priorités stratégiques, des objectifs ont été fixés, et trois axes prioritaires guideront les deux premières années de mise en œuvre. Des efforts cibleront l'amélioration de l'accès par l'intégration des services; des initiatives axées sur les enfants, les jeunes et les familles; le renforcement des capacités des communautés.

De plus, la mise en œuvre des deux premières années de la stratégie décennale se concentrera en priorité sur les enfants, les jeunes et les familles.

Valeurs et principes directeurs

Huit principes directeurs servent de fondement à la stratégie et à sa mise en œuvre : « 1) se centrer sur la personne; 2) s'adapter aux réalités culturelles; 3) avoir une approche intégrée et coordonnée; 4) renforcer les moyens d'action; 5) offrir une gamme complète de services; 6) baser la conception et la pratique sur des faits probants; 7) réaliser des évaluations régulièrement et de manière responsable; 8) assurer un accompagnement tout au long de la vie » (ministère de la Santé et des Affaires sociales, 2016, p. 1)

Promotion/prévention/intervention précoce

La priorité stratégique 1 mentionne 11 activités de promotion et de prévention précises. Ces activités peuvent être regroupées selon les trois objectifs suivants (ministère de la Santé et des Affaires sociales, 2016, p. 23-24) :

- Objectif 1.1 : « Créer des occasions de promouvoir le mieux-être tout au long de la vie en mettant l'accent sur le développement prénatal et des jeunes enfants, les personnes âgées, les comportements à risque et les transitions de la vie »;
- Objectif 1.2 : « Sensibiliser la population aux problèmes de santé mentale, de toxicomanie et de souffrance morale que vivent les personnes, les familles et les aidants »;
- Objectif 1.3 : « Diminuer les taux de suicide au Yukon ».

Parmi les activités mentionnées, notons celles qui consistent à intégrer des initiatives de promotion et de prévention dans les soins primaires, à intégrer de façon systématique des messages dans les matériels liés à la promotion et à la prévention provenant du gouvernement, à élargir les efforts en matière de mieux-être mental pour inclure les écoles et d'autres milieux fréquentés par les jeunes, à sensibiliser le public aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale ainsi qu'à d'autres handicaps, à élaborer des messages de lutte contre la stigmatisation, à mettre en œuvre une approche axée sur la réduction des méfaits en matière de prévention, à mettre au point une approche globale de la prévention du suicide, etc. Ces activités incluent encourager les collaborations pangouvernementales, ainsi que les partenariats avec les municipalités, les fournisseurs de services et d'autres organismes.

Évaluation/mesures/indicateurs

Un groupe de travail assigné à chacun des trois axes prioritaires sera responsable d'élaborer des plans de mise en œuvre. Un comité de présidence de la mise en œuvre supervisera toutes les activités de mise en œuvre. Ce comité agira en étroite collaboration avec un comité consultatif communautaire pour garantir la responsabilité du système de mieux-être mental.

Les résultats préliminaires pour la priorité stratégique 1 incluent :

- « Amélioration du mieux-être mental des Yukonnais.
- Baisse du pourcentage de la population nécessitant des soins formels en matière de santé mentale ou de toxicomanie.
- Augmentation du nombre d'activités de prévention et de promotion dans des langues autres que l'anglais.
- Augmentation du nombre de partenariats portant sur la prévention des maladies mentales, des traumatismes et des dépendances. [...]
- Réduction de la stigmatisation relative aux problèmes de santé mentale et de dépendance.
- Augmentation du nombre de campagnes de lutte à la stigmatisation au Yukon, notamment dans les collectivités hors Whitehorse.
- Sensibilisation accrue aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie selon qu'ils touchent les hommes ou les femmes. [...]
- Diminution du nombre de visites aux urgences liées à l'automutilation.
- Diminution des taux de suicide chez les jeunes et dans d'autres tranches de la population du Yukon » (ministère de la Santé et des Affaires sociales, 2016, p. 23-24).

La liste des résultats préliminaires des autres priorités stratégiques peut être consultée dans *Avancer ensemble : stratégie yukonnaise du mieux-être mental 2016-2026*.

Sources

Ministère de la Santé et des Affaires sociales. (2016). *Avancer ensemble : stratégie du mieux-être mental 2016-2026*. Consulté en ligne à : http://www.hss.gov.yk.ca/fr/pdf/mentalwellnessstrategy_FR.pdf

Stratégies et rapports d'évaluation précédents

S. O.

www.ccnpps.ca



Centre de collaboration nationale
sur les politiques publiques et la santé

National Collaborating Centre
for Healthy Public Policy

*Institut national
de santé publique*

Québec 